

DECISION N° DC 36 / 20

Attribution de prestations complémentaires à la consultation relative à la création d'un portail internet « Espace Junior »

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L. 5711-1, L. 5211-2, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 17/2016 du 6 juin 2016 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu la lettre de consultation envoyée le 12 septembre 2019, et publié sur la plateforme dématérialisée du SIOM <http://www.e-marchespublics.com/> le 12 septembre 2019,

Vu l'offre remise par la société OTIDEA sise, 3 passage Bruzaud-Grille, 65000 TARBES, comprenant une tranche optionnelle,

Vu le complément d'offre remis par la société OTIDEA, sur la demande du SIOM,

Considérant la nécessité pour le SIOM de finaliser la création du portail internet « Espace junior »

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer le devis complémentaire à la consultation relative à la création d'un portail internet « Espace Junior », de la société OTIDEA, 3 passage Bruzaud-Grille, 65000 TARBES,

ARTICLE 2 :

La tranche optionnelle relative à l'habillage et l'intégration des contenus rédactionnels s'élève à 1100 € HT, soit 1320 € TTC.

Les prestations complémentaires comprenant le module de publication, la rubrique contact ainsi que le contrat de maintenance pour une durée d'un an s'élève à 1425 € HT, soit 1710 € TTC.

ARTICLE 3 :

Le marché prend effet à compter de sa notification pour une durée d'un an, renouvelable tacitement dans la limite de deux à compter de la notification.

ARTICLE 4 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

ARTICLE 5 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le 15 SEP. 2020

Le Président

Jean-François VIGIER

Décision : Transmise par voie dématérialisée au contrôle de légalité le : 15 SEP. 2020

Affichée le : 16 SEP. 2020

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC36_2020
Date de la décision:	2020-09-15 00:00:00+02
Objet:	Attribution de prestations complémentaires à la consultation relative à la création d'un portail internet "espace junior"
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20200915-DC36_2020-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20200915-DC36_2020-AU-1-1_0.xml	text/xml	944
<i>nom original:</i>		
dc36 20.pdf	application/pdf	96757
<i>nom de métier:</i>		
99_AU-091-200062321-20200915-DC36_2020-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	96757

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	15 septembre 2020 à 17h02min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	15 septembre 2020 à 17h05min08s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	15 septembre 2020 à 17h05min22s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	15 septembre 2020 à 17h10min34s	Recu par le MIAT le 2020-09-15

